

PROCES VERBAL

CONVOCATION DU 16 JUILLET 2026

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal élu, le 16 juillet 2026 pour la réunion qui aura lieu le 23 juillet 2026 à 19 heures 30.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent**
- **Rapport des délégations du Maire**
- **Prolongation convention police pluri communale**
- **Convention de participation aux frais de fonctionnement du RASED 2025-2026**
- **Questions diverses**

SEANCE DU 23 JUILLET 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 23 juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 16 juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur PERROUD Jean-Pierre**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15** ; présents : **13** ; votants : **15**.

Présents : PERROUD Jean-Pierre, MICAUD Isabelle, OGIER Cyrille, PIBOU Maud, CARRA Gérard, GODEFROY Paola, MARCARIAN Jérôme, TREMOUILHAC Cathy, GUILLAUD Joris, CHARPENAY Sylvie, GUILLAUD Cédric, MAZEAU Audrey, HELIE-JOLY Floriane.

Absents excusés représentés : OGIER Maxence représenté par OGIER Cyrille, BENOIT Romain représenté par TREMOUILHAC Cathy,

Madame TREMOUILHAC Cathy a été élu secrétaire.

Le procès-verbal du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 juin 2026 a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES DELEGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les actions menées dans le cadre de ses délégations :

- Convention avec AB SERVICES AGRIFOREST (BERRUYER Axel) afin de palier à l'entretien des espaces publics et privés sur la commune de par l'absence de l'employé communal.
- Les travaux en cours :
 - Les PAV en travaux seront de nouveau en service vendredi 24 juillet en fin de journée, les enrobés seront faits plus tard le 7 août, avec reprise d'un côté du PAV route de la Côte St André. Les PAV seront éclairés et sous vidéoprotection.
 - Vidéoprotection : les génies civils sont prêts malgré la complexité liée aux nombreux sous-traitants. Les coffrets seront posés semaine prochaine. La vidéoprotection devrait mise en service à la rentrée de septembre 2026.
 - Géothermie : Les travaux sont faits. La chaudière fuel est démantelée. Le pompe à chaleur de la cantine est en attente de raccordement.
 - Le parking du personnel est déplacé derrière la salle d'évolution, les travaux sont achevés.

PROLONGATION CONVENTION POLICE PLURI COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Mairie de la Côte St André concernant la demande de prolongation de la convention de mise à disposition du service de police municipale de la Côte St André au profit des communes.

Il précise que la convention initiale est arrivée à échéance au 22 juillet 2026 et qu'il est proposé de la reconduire tacitement jusqu'au 31 décembre 2026 afin de prendre le temps nécessaire pour préparer une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable à la prolongation de la convention police pluricommunale jusqu'au 31 décembre 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs, techniques et financiers concernant ce dossier.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED 2025/2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de convention de partenariat de financement du RASED de la Côte St André pour 2025/2026.

Il informe que le RASED a pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes.

Il précise que le tarif de la participation est de 32 € par classe. La commune de Sardieu détenant 4 classes le montant de la participation est de 128 € pour l'année scolaire 2025/2026.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable à la convention de partenariat de financement du RASED de la Côte St André pour 2025/2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous documents administratifs, techniques et financiers concernant ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- BIBLIOTHEQUE

La municipalité à étudier la faisabilité de professionnaliser le poste de responsable de bibliothèque, au regard du coup global (environ 10 000 €/an) qu'occasionnerait un contrat de 8h en direction de ce poste, le projet est abandonné.

- TERRAIN LHOSTE

Compte tenu de la dernière proposition faite par Madame LHOSTE, propriétaire du terrain mitoyen à l'école, qui ne vendrait qu'une bande de terrain de 1.50 m de largeur, inentretenable et engendrant des frais notariés et de bornage importants au regard de peu de servie rendu à la sécurité des enfants, ce projet est abandonné.

Fin de la séance à 20h30.